

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon honorable ami veut sans doute parler du traité qu'on est en train de négocier entre la Grande-Bretagne et l'Egypte?

M. WOODSWORTH: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce traité auquel mon honorable ami fait allusion a été négocié entre Sa Majesté à titre de représentant de la Grande-Bretagne et du nord de l'Irlande, d'une part et l'Egypte d'autre part. Le Canada a été tenu au courant du progrès des négociations.

OBSERVATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA REGLE LIMITANT LA DUREE DES DISCOURS DANS LE DEBAT SUR LE BUDGET

M. BROWN (Lisgar): Je demande la parole pour ce que je crois être une question de privilège. Il s'agit ici des prérogatives de la Chambre et aussi de privilèges particuliers que certains honorables députés cherchent à obtenir. Au cours de la dernière session, nous avons modifié le règlement limitant la durée des discours à quarante minutes et fixant la fin des séances à onze heures. Ces modifications apportées aux règles visaient à raccourcir le débat et à accélérer le travail de la Chambre; voilà le résultat que nous attendions de cette innovation, nous surtout qui venons de loin et qui avons à séjourner des mois dans la capitale. Mais je doute fort que ce résultat soit atteint si nous ne mettons fin à certaines pratiques qui, il me semble, se sont implantées ici au cours des dernières semaines.

Si les règles nouvelles ont quelques avantages, elles offrent aussi certains inconvénients. Selon moi, le nouveau règlement a favorisé la pratique de,—je n'emploie pas cette expression pour être désagréable à qui que ce soit mais faute de trouver mieux pour rendre ma pensée,—manœuvrer afin de prendre la parole dans les premières étapes de la séance. Nous comprenons pourquoi les membres désirent s'inscrire aux premiers articles du Feuilleton. C'est plus agréable, en effet, d'adresser la parole devant une Chambre et des tribunes remplies que devant des sièges vides. Il est tout naturel aussi que, si un député à un faible pour la publicité dans les journaux, il a ainsi l'avantage de satisfaire son amour-propre; c'est inévitable, je le suppose. Les chroniqueurs parlementaires disposent peut-être d'un espace limité, et doivent, j'imagine, expédier leur copie de bonne heure dans la soirée.

Il y a maintenant trois semaines que nous discutons sur l'exposé budgétaire. Aux premiers jours du débat, on pouvait se per-

[M. Woodsworth.]

mettre de lever la séance à bonne heure, car nos honorables collègues n'étaient pas préparés, mais à cette étape-ci du débat il n'y a pas de raison pour qu'un député ne soit pas prêt à employer le temps que les whips leur assignent. Lundi dernier, j'ai pris la parole à dix heures. Mardi, il en fut de même pour l'honorable député de Hants-King (M. Isley). Un soir de la semaine dernière, notre honorable collègue de Battle-River (M. Spencer) a commencé son discours à une heure si avancée qu'il a dû le terminer le lendemain. Mais hier soir, comme en d'autres occasions antérieures, le débat fut ajourné à dix heures. L'honorable ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) qui dirigeait alors la Chambre, n'y vit pas d'inconvénient pourvu que cela ne dérangeât pas l'entente de terminer le débat mardi prochain. Cependant, le Gouvernement n'est pas le seul intéressé; car on lèse aussi les prérogatives de la députation. Il est possible que l'ajournement prématuré d'hier soir privera quelques honorables collègues de participer au débat.

Je m'en rends bien compte, monsieur l'Orateur, ce n'est pas une tâche facile que d'appliquer à ce sujet une règle rigoureuse et de l'appliquer avec la même impartialité que la limite des quarante minutes; mais je tiendrais à faire observer à la Chambre qu'il ne convient guère qu'un député demande l'ajournement à dix heures à cette étape avancée du débat. Ne pourrait-on pas conclure une entente verbale, pourrait-elle tout député consentira à accepter de bon gré l'heure qui lui est assignée? Je sais qu'il était d'habitude d'accorder l'ajournement aux divers partis et groupes à tour de rôle, mais cette habitude peut être maintenue sans prolonger le débat et sans léser les privilèges d'aucun de nos collègues.

M. J. C. BRADY (Skeena): Monsieur l'Orateur, je désirerais signaler à la Chambre un état de choses assez ennuyeux dont beaucoup de nos collègues ont à souffrir en vertu de la règle des quarante minutes. L'autre soir, j'ai repris mon siège après avoir parlé trente minutes, croyant avoir épuisé le temps qu'on m'allouait. A la vérité, je devais me fier à mes collègues pour savoir quand mes quarante minutes devaient expirer. Maintenant, afin de faciliter l'expédition des affaires de la Chambre et pour permettre aux honorables députés de savoir s'ils ont épuisé leur temps, je propose qu'on installe sur la table un bouton électrique à portée de la main du greffier lequel pourrait facilement signaler l'expiration prochaine des quarante minutes grâce à une lumière verte; une lumière rouge installée près de l'horloge, s'allumerait à l'ex-